SEIBUKAN
Dojo de Plouzané

VIDE-GRENIERS
À Plouzané
Salle Trémaïdic intérieur
DIMANCHE 7 février 2027
DE 9H00 À 16H00

ORGANISE PAR LE DOJO DE PLOUZANE
ENTREE : ADULTES 1,5 € / ENFANTS DE -12ANS GRATUIT
RENSEIGNEMENTS : AU 06.73.52.09.35 ou 06.13.17.12.78
OU animationjudoplouzane@gmail.com

✂.....

BULLETIN D'INSCRIPTION
RESERVATION : 6€ LA TABLE (1.84m) / 2€ L'EMPLACEMENT PORTANT

Nom :.....**Prénom :**.....**Tél :**.....
Né(e) le .....**Département :**.....**Ville :**.....
Adresse :.....
N° Pièce d'identité (CI/PC).....
Délivrée le : .....**Par :**.....
Mail : .....

DECLARE SUR L'HONNEUR (RAYER LA CASE INUTILE)

PERSONNE PHYSIQUE	PERSONNE MORALE
• De ne pas être commerçant(e) • De ne vendre que des objets personnels ou usagés (Article L 310-2 du code du commerce) • De non participation à 2 autres opérations de même nature au cours de l'année civile. (Article R 321-9 du code pénal)	**Société :** ..... **Adresse :**..... ..... **N° du RC :** ..... • Être soumis à (Article L 310-2 du code du commerce) • Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du code pénal)

Je réserve ..... **table(s) x 6€ =**..... **et** ..... **emplacement(s) de portant(s) (non fourni) x 2 € =**..... **soit un total de** ..... **€**

(CHEQUE DE RESERVATION OBLIGATOIRE À L'ORDRE DU DOJO DE PLOUZANE)
À adresser à DOJO PLOUZANE - 22, RUE DE KERAMAZE – 29280 PLOUZANE

Fait à ..... **Le** ..... **Signature**

Madame, Monsieur,

Le vide-greniers du Club de judo de Plouzané aura lieu le :
Dimanche 7 avril 2027, salle de Tremaïdic.
Pour réserver un emplacement, il vous faudra nous faire parvenir votre inscription au dos de cette page, accompagnée du règlement par chèque, libellé à l'ordre du Dojo de Plouzané. Nous ne prendrons en compte que les inscriptions accompagnées du règlement.
Vous trouverez ci-dessous le règlement détaillé de la manifestation.

Nous vous rappelons :

- Que les tables et chaises sont fournies pour les expositions à l'intérieur de la salle (portants non fournis).
- Que toute réservation non annulée avant le 31/01/2027 minuit, est due.

Bien sportivement, le Dojo de Plouzané

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

Pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions et la bonne humeur, un règlement a été défini. Le non-respect de ce règlement entraînera l'expulsion immédiate du contrevenant. Cette foire est ouverte à tous, particuliers, associations et professionnels.

1– L'accueil des exposants se fera de 7h30 à 09h00. Passé 09 heures, le comité d'organisation se réserve le droit d'attribuer l'emplacement non occupé à une autre personne, sans que l'exposant absent ne puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement. Ce point de règlement permet au public dont l'ouverture a lieu à 09h00, de ne pas être gêné pour circuler dans les allées.
2– L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
3– Toute réservation non annulée avant le 31/01/2027 est due, le chèque sera donc encaissé.
4– Pour des raisons de sécurité, aucun déballage dépassant l'alignement des tables d'exposition côté public ne sera toléré.
5– Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 16h00.
6– Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont exposés sous sa responsabilité. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet de demande d'indemnisation en cas de vol, casse ou préjudice.
7– L'organisation se réserve l'exclusivité de la vente de restauration, de boissons et de friandises.
8– Les tables et chaises mises à disposition des exposants sont sous leur responsabilité, tout dégât sera facturé.
9– La manifestation se déroule dans un espace non-fumeur.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un excellent vide-greniers.